

Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail

Points saillants des travaux de la Conférence

1. A sa 270^e session (Genève, novembre 1997), le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a autorisé le Bureau de statistique à convoquer la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail à Genève, du 6 au 15 octobre 1998. Cette conférence avait pour principaux objectifs d'élaborer de nouvelles recommandations internationales et de réviser les recommandations en vigueur dans le domaine des statistiques du travail. L'ordre du jour de la seizième CIST comprenait les points suivants:

- I. Mesure du sous-emploi.
- II. Mesure du revenu de l'emploi.
- III. Statistiques des lésions professionnelles.
- IV. Rapport général, comprenant des chapitres détaillés sur les activités du Bureau de statistique du BIT et son programme d'activités futures, les méthodologies relatives aux statistiques du travail des enfants, la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), le traitement des absences prolongées au travail dans les statistiques de l'emploi et du chômage ainsi que les méthodes de diffusion des statistiques du travail.

2. Ont participé à cette conférence les délégués de 90 Etats Membres, les représentants des employeurs et des travailleurs désignés par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail ainsi que des représentants de l'Autorité palestinienne, et les représentants d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. La conférence a réuni en tout 274 participants.

3. La conférence a élu M. Tim Holt (Royaume-Uni), M^{me} Emilia Eugenia Roca (Argentine) et M^{me} Päivi Kaarina Keinänen (Finlande) respectivement président, vice-présidente et rapporteur de la conférence. Dans sa déclaration liminaire, le président a souligné la nécessité d'élaborer de nouvelles normes pour refléter l'évolution de la structure des marchés du travail et par ailleurs de prendre en compte dans les activités des statisticiens l'interdépendance croissante des marchés du travail, qui résulte de la mondialisation de l'économie.

4. La conférence a constitué trois commissions chargées de traiter les questions de fond, qui ont fait l'objet de projets de résolution à examiner par la conférence. M. Ian Macredie (Canada) a été élu président de la Commission sur la mesure du sous-emploi, M. Oladejo Ajayi (Nigéria) président de la Commission sur la mesure du revenu de l'emploi et M. Erkki Yrjänheikki (Finlande) président de la Commission sur les statistiques des lésions professionnelles. Un imprévu a contraint M. Macredie à retourner au Canada le 9 octobre 1998 pour des raisons personnelles et la conférence a élu M. Jean-Louis Faure (France) pour le remplacer. Par ailleurs, durant ses travaux, la conférence a établi un groupe de travail sur «les absences prolongées au travail: traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage», et a élu M. M.D. Asthana (Inde) président de ce groupe.

5. La conférence a adopté trois résolutions:

- Résolution I: Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat.
Résolution II: Résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi.
Résolution III: Résolution sur les statistiques des lésions professionnelles: résultant des accidents du travail.

En outre, la conférence a approuvé deux séries de directives concernant:

- a) les absences prolongées au travail: leur traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage;
- b) les méthodes de diffusion des statistiques du travail.

6. La discussion sur la mesure du sous-emploi a porté sur la mesure des objectifs et de l'ampleur du sous-emploi et a débouché sur un cadre conceptuel comportant des définitions du sous-emploi lié à la durée du travail et des recommandations concernant les indicateurs des situations d'emploi inadéquat. On a admis que, bien souvent, les données sur l'emploi et le chômage ne permettent pas de rendre compte de la situation du marché du travail dans bon nombre de pays, et que des indicateurs complémentaires sont nécessaires pour refléter d'autres aspects du fonctionnement du marché du travail. Bien que depuis la neuvième CIST, en 1957, il existe des directives internationales concernant les statistiques du sous-emploi, un certain manque de précision et d'autres imperfections dans les directives actuelles ont été identifiés, et il convient d'y remédier.

7. La discussion sur la mesure du revenu de l'emploi a porté sur un cadre destiné à mesurer le revenu lié à l'employeur, que ce soit en rapport avec l'emploi salarié ou l'emploi indépendant. Au cours des décennies écoulées, des changements importants sont intervenus dans les formes d'emploi et les systèmes de rémunération (bon nombre de formes nouvelles de prestations en nature ont, entre autres, été introduites). De plus, le nombre d'emplois rémunérés par un salaire régulier a baissé, et bon nombre de travailleurs ont dû recourir à d'autres types d'activités lucratives, tels que l'emploi salarié ou l'emploi indépendant occasionnel, que ce soit dans le secteur formel ou dans le secteur informel de l'économie. C'est pourquoi il est nécessaire, d'une part, de mettre à jour les directives actuelles sur les statistiques des salaires afin de s'adapter aux changements et, d'autre part, de les étendre au revenu de l'emploi indépendant.

8. La discussion sur les statistiques des lésions professionnelles a abouti à un cadre détaillé dans lequel les divers unités et concepts sont identifiés et décrits les uns par rapport aux autres, en tenant compte des diverses sources de collecte de données maintenant disponibles dans de nombreux pays. En outre, les classifications nécessaires doivent être mises à jour pour répondre aux besoins actuels et futurs et développées pour faire face à la demande croissante d'informations analytiques sur les causes des accidents et des lésions.

9. Sur la base du chapitre 4 du rapport général à la conférence, une série de directives ont été formulées sur le traitement, dans les statistiques de l'emploi et du chômage, des personnes au bénéfice de différents types de congés prolongés, en particulier les personnes en congé de maternité, les personnes en congé non rémunéré à l'initiative du salarié, les personnes en congé payé ou non rémunéré à l'initiative des employeurs ou des administrations, les personnes en congé-éducation ou en congé de formation et les travailleurs saisonniers inoccupés pendant la morte-saison. Ces directives sont fondées sur les résultats d'une réunion convoquée à Prague en 1995 par l'OIT en collaboration avec l'Office tchèque de statistique, à laquelle ont participé des experts de 18 pays en transition.

10. Sur la base du chapitre 5 du rapport général à la conférence, une autre série de directives ont été formulées sur la diffusion auprès du public de statistiques de l'emploi et du chômage complètes, actualisées, accessibles et fiables, qui vont dans le sens des «principes fondamentaux de la statistique officielle» adoptés par la Commission de statistique des Nations Unies et de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) introduite par le Fonds monétaire international (FMI) pour les statistiques économiques et financières.

11. Le rapport général à la Conférence contient aussi des descriptions détaillées des activités du Bureau de statistique du BIT au cours des cinq dernières années et son projet de programme de travail

pour les années à venir. Les activités du Bureau de statistique se répartissent en trois grands secteurs: élaboration conceptuelle et méthodologie; coopération technique; collecte et diffusion de données nationales et internationales. Les activités futures proposées portent sur l'élaboration de statistiques sur la durée du travail, l'emploi et les salaires par profession et la dynamique du marché du travail, ainsi que sur des travaux complémentaires concernant les indices des prix à la consommation, une synthèse des recommandations sur les statistiques de l'emploi et du chômage et la réalisation d'estimations mondiales et régionales.

12. Le rapport général présente également les travaux du BIT dans le domaine des statistiques sur le travail des enfants. Bien que le travail des enfants ait toujours existé et qu'il semble non seulement se généraliser, mais aussi prendre des formes plus nuisibles, les données disponibles dans ce domaine sont totalement insuffisantes. Cette pénurie de données s'explique essentiellement par l'absence d'une méthodologie appropriée permettant d'explorer les travaux sur le travail des enfants qui, la plupart du temps, est «caché». Selon les résultats d'enquêtes expérimentales menées dans quatre pays par le BIT, une méthodologie appropriée de collecte de données sur le travail des enfants doit se fonder sur des enquêtes par sondage auprès des ménages complétées par des enquêtes auprès des employeurs (établissements et entreprises) et auprès des enfants des rues.

13. Un chapitre du rapport général porte sur la Classification internationale d'après la situation dans la profession. La version actuelle de cette classification, CISP-93, a été adoptée lors de la quinzième CIST, qui a admis que la base conceptuelle de la classification et la pertinence des groupes et sous-groupes devraient être contrôlées dans la pratique et les résultats vérifiés lors de la prochaine conférence. Pour répondre à cette demande, le BIT a mené une étude approfondie sur l'utilisation de la classification dans le cadre des enquêtes auprès des ménages et des recensements de la population dans 120 pays. Les principales questions qui semblent faire apparaître des différences importantes dans les pratiques nationales concernent le traitement statistique des propriétaires-gérants de sociétés, des travailleurs au bénéfice de plusieurs formes de contrats de travail et des travailleurs qui se livrent à des activités marginales.

* * * * *

The English text of this article and its annexes was published in the 1998-4 issue of the *Bulletin*.

El texto español de este artículo y de sus anexos apareció en el fascículo de 1999-1 del *Boletín*.

* * * * *

A versão em português do *Relatório da Conferência* está disponível e pode ser solicitada ao Departamento de Estatística da OIT em Genebra (correio eletrônico: stat@ilo.org; fax: + 41 22 799 69 57).

A versão em Português das *Resoluções* adotadas na Conferência estão disponíveis no sítio Internet do Departamento de Estatística:

(<http://www.ilo.org/public/english/120stat/res/index.htm>);

(<http://www.ilo.org/public/french/120stat/res/index.htm>);

(<http://www.ilo.org/public/spanish/120stat/res/index.htm>).

